

## ADDENDA

DATE D'ÉMISSION

1er février 2024

ADDENDA

N° 5

OUVRAGE

École primaire Félix-Leclerc

APPEL D'OFFRES :

23-096

CHARGÉ DE PROJET

Mme Anabel Chalifoux-Crépeau

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île

Remplacement de la finition intérieure  
(Désamiantage phase 5)

Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis et les complète. Cet addenda sera intégré aux plans « pour construction » qui seront émis après l'ouverture des soumissions.

### Description

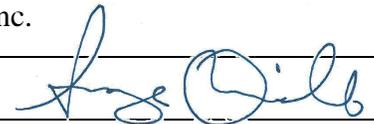
Voir l'Addenda A-02 ci-joint, en Architecture

Voir l'Addenda MEC-002 ci-joint, en Mécanique

M. Serge Douville, architecte, Bergeron Thouin Associés architectes inc.

NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE



Tout fournisseur peut porter plainte en vertu des articles suivants : Article 21.0.4 de la LCOP et article 40 de la Loi sur l'AMP.

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte au CSSPÎ à l'adresse mentionnée aux documents d'appels d'offres.

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est :

Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île

Québec 

**REPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

APPEL D'OFFRES : 23-096  
PROJET CSSPÍ : 047 E22 200

DOSSIER : 23057

1<sup>er</sup> février 2024

**POUR ADDENDA A-02**



2024-02-01



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

« Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis et les complète. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux affectés par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission. Cet addenda sera intégré aux documents émis pour construction qui seront émis après l'ouverture des soumissions. »

#### **CLAUSES ADMINISTRATIVES**

- .1 Reporter la date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 23-096 au **8 février 2024**.

**FIN DE L'ADDENDA**

**N° MEC-002**

---

**Client :** Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île  
**Projet :** École primaire Félix-Leclerc – Remplacement de la finition intérieure / Phase 5 (désamiantage)  
**Projet n° :** 2020-213-1005  
**Description :** Modifications aux plans  
**Division(s) :** 23  
**Par :** Samuel Gagnon, techn. **Date :** 2024-02-01

---

Cet addenda fait partie intégrante des plans et devis originaux et des documents contractuels. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux générés par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission.

## 1. Documents

### 1.1 Documents inclus

- Plans :
  - M-100, révision 1.
  - M-300, révision 2.
  - M-302, révision 1.

## 2. Description des travaux

Pour les détails, voir documents ci-joints.